

L'immunoglobuline

Immune Globulin

Qu'est-ce que l'immunoglobuline?

L'immunoglobuline (Ig) assure une protection immédiate, mais de courte durée, contre l'hépatite A et la rougeole. L'Ig comprend des anticorps extraits de dons de sang humain. Les anticorps sont des protéines fabriquées par le système immunitaire pour combattre les germes, comme les virus ou les bactéries. Santé Canada a approuvé l'Ig.

L'immunoglobuline est-elle un produit sûr?

Oui. L'Ig est préparée à partir de dons de sang humain soumis à des analyses visant à en vérifier l'innocuité. Tous les donneurs sont soumis à des tests de dépistage de virus, tels que le VIH et le virus de l'hépatite. Chacun des dons de sang est aussi testé en vue de détecter la présence de virus transmissibles par le sang, avant son utilisation pour obtenir l'Ig. La préparation de l'Ig requiert un certain nombre d'étapes physiques, destinés à inactiver et à éliminer les virus et les bactéries pouvant causer des maladies. À la dernière étape, des analyses supplémentaires permettent de garantir l'absence de virus contagieux connus.

Il subsiste un très faible risque de transmission d'une infection véhiculée par le sang au moment de l'usage de l'Ig. Cependant, depuis que ces tests sont réalisés, on n'a signalé aucun cas d'infection transmissible par le sang comme le VIH, l'hépatite B ou l'hépatite C chez les personnes ayant reçu de l'Ig.

Qui devrait recevoir de l'immunoglobuline?

Votre fournisseur de soins de santé pourrait vous administrer de l'immunoglobuline si vous avez été exposé à l'hépatite A ou à la rougeole.

Comment puis-je prévenir l'hépatite A après une exposition?

L'Ig est administrée à des personnes qui ne sont pas immunisées contre l'hépatite A et ne sont pas capables de recevoir le vaccin contre l'hépatite A, dont les enfants de moins de 6 mois et certaines personnes dont le système immunitaire est affaibli.

L'Ig est plus efficace si elle est administrée dès que possible et dans les 14 jours suivant l'exposition au virus de l'hépatite A.

Si vous avez déjà reçu deux doses du vaccin contre l'hépatite A, vous n'avez pas besoin de l'Ig. Pour obtenir de plus amples renseignements, consultez [HealthLinkBC File n° 33 Le vaccin contre l'hépatite A](#).

Comment puis-je prévenir la rougeole après une exposition?

L'Ig est administrée aux personnes qui ne sont pas immunisées contre la rougeole et qui ne peuvent en recevoir le vaccin (connu sous le nom de vaccin ROR - contre la rougeole, les oreillons et la rubéole). Ces personnes comprennent :

- les femmes enceintes ou celles qui ont l'intention de tomber enceintes;
- les bébés de moins de six mois;
- les personnes dont le système immunitaire est affaibli.

L'Ig est plus efficace si on l'administre dès que possible, dans les trois jours suivant un contact avec une personne atteinte de rougeole et, au plus tard, dans les six jours.

Si vous avez déjà reçu deux doses du vaccin ROR, vous n'avez pas besoin de l'Ig. Pour de plus amples renseignements, consultez [HealthLinkBC File n° 14a](#) Le vaccin contre la rougeole, les oreillons et la rubéole (ROR).

Quels sont les avantages de l'immunoglobuline?

L'Ig assure une protection immédiate et à court terme contre l'hépatite A et la rougeole. Elle peut aider à prévenir ces infections ou à en réduire la gravité.

Quelles sont les réactions possibles après l'administration d'immunoglobuline?

Les réactions courantes à l'Ig peuvent inclure la sensibilité ou la rougeur au point d'injection. Il existe aussi un risque de réaction allergique (urticaire et enflure).

Certaines immunoglobulines sont parfois associées à un risque de thrombose (caillot) dans les 24 heures qui suivent leur administration, surtout si elles sont données en grande quantité. Le risque est accru chez les personnes suivantes :

- les personnes âgées de 45 ans et plus
- les personnes ayant des antécédents de thrombose
- les personnes présentant des facteurs de risque de thrombose

De l'acétaminophène (p. ex. du Tylenol®) ou de l'ibuprofène* (p. ex. de l'Advil®) peut être administré pour traiter la fièvre ou l'irritation. Il ne faut pas donner d'AAS (p. ex. de l'aspirine®) aux personnes de moins de 18 ans en raison des risques de syndrome de Reye.

*Ne donnez pas d'ibuprofène aux enfants de moins de 6 mois sans en parler d'abord avec votre fournisseur de soins de santé.

Pour de plus amples renseignements sur le syndrome de Reye, consultez la fiche [HealthLinkBC File n° 84 Le syndrome de Reye](#).

Il est important de rester à la clinique un quart d'heure après l'immunisation, car il existe un risque extrêmement rare (moins d'un cas sur un million) de réaction allergique mortelle appelée anaphylaxie. Les symptômes peuvent se présenter sous forme d'urticaire, de difficultés

respiratoires ou d'enflure de la gorge, de la langue ou des lèvres. Si cette réaction se produit, votre fournisseur de soins de santé sera en mesure de la traiter. Le traitement d'urgence comprend l'administration d'épinéphrine (adrénaline) et le transport en ambulance au service des urgences le plus proche. Si ces symptômes apparaissent après votre départ de la clinique, composez le **9-1-1** ou le numéro d'urgence de votre région.

Signalez toujours à votre fournisseur de soins de santé toute réaction grave ou inattendue.

Qui ne devrait pas recevoir d'immunoglobuline?

Adressez-vous à votre fournisseur de soins de santé dans les cas suivants:

- vous avez déjà eu une réaction allergique potentiellement mortelle à une dose précédente d'immunoglobuline ou à l'un de ses composants
- vous souffrez d'un trouble appelé déficit isolé en immunoglobuline A
- vous avez des antécédents de thrombose ou présentez des facteurs de risque de thrombose
- vous avez été vacciné contre la rougeole, les oreillons, la rubéole (ROR) ou la varicelle au cours des deux dernières semaines

Qu'est-ce que l'hépatite A?

L'hépatite A est un virus qui s'attaque au foie. Les symptômes possibles sont la fatigue, la fièvre, des nausées et des vomissements, la perte d'appétit, des douleurs abdominales, une urine foncée, la décoloration des selles et la jaunisse (jaunissement de la peau et des yeux). Certaines personnes, en particulier les jeunes enfants, ne présentent aucun symptôme. Néanmoins, même si une personne ne présente aucun symptôme, elle peut toujours transmettre le virus à d'autres personnes. La plupart des personnes se rétablissent complètement sans dommage durable pour le foie. Certaines personnes âgées ou souffrant d'autres pathologies peuvent mettre

plus de temps à se rétablir ou avoir une évolution plus grave de la maladie.

Qu'est-ce que la rougeole?

La rougeole est une maladie grave, causée par le virus de la rougeole. Elle entraîne de la fièvre, des éruptions cutanées, des symptômes qui ressemblent à ceux du rhume, ainsi que des yeux rouges et irrités qui peuvent être sensibles à la lumière. Elle peut entraîner des infections aux oreilles ou aux poumons (une pneumonie). L'encéphalite, une inflammation du cerveau, constitue une complication plus grave qui peut survenir chez une personne sur mille. Elle peut mener à des convulsions, à la surdité ou à des lésions cérébrales permanentes. Environ une personne atteinte de la rougeole sur 3 000 peut mourir de complications.

Consentement d'une personne mineure dotée de maturité d'esprit

Il est conseillé aux parents ou aux adultes responsables de discuter du consentement à la vaccination avec les enfants et les adolescents.

Les enfants de moins de 19 ans capables de comprendre les avantages et les réactions possibles associés à chaque vaccin, ainsi que les risques de ne pas se faire vacciner, peuvent légalement consentir aux immunisations ou les refuser. Pour de plus amples renseignements sur le consentement d'une personne mineure dotée de maturité d'esprit, consultez [HealthLinkBC File n° 119 l'Infants Act \(Loi sur la petite enfance\), le consentement d'une personne mineure dotée de maturité d'esprit et l'immunisation.](#)



BC Centre for Disease Control
Provincial Health Services Authority

Pour les autres sujets traités dans les fiches de HealthLinkBC, consultez https://www.healthlinkbc.ca/sites/default/files/documents/Index_French_0.pdf ou votre service de santé publique local. Pour obtenir des renseignements ou des conseils non urgents sur la santé en Colombie-Britannique, consultez www.HealthLinkBC.ca ou composez le **8-1-1** (sans frais). Les personnes sourdes et malentendantes peuvent obtenir de l'aide en composant le **7-1-1**. Des services de traduction sont disponibles sur demande dans plus de 130 langues.